Diplôme universitaire en Droit canonique, spécialisation "Archiviste en Eglise"

Acquérir une première connaissance du Droit canonique pour envisager les enjeux dans la profession d'archiviste, respecter la loi de l'Eglise et mener à bien la conservation des informations concernant un diocèse ou une communauté.

Présentation

Les archivistes de l'Eglise en France ont une formation qui n'inclut pas, à ce jour, de cours de Droit canonique. Or leur profession ou mission implique une connaissance de ce droit qu'ils ont à utiliser et appliquer quotidiennement : nécessité d' identifier les bonnes personnes publiques ecclésiales, apprendre à distinguer les documents relevant du pouvoir de gouvernement et ceux relevant des activités pastorales. Identifier la nature des documents ecclésiastiques distinguant ceux de nature législative (lois et décrets généraux législatifs) et ceux de nature administrative (décrets généraux administratifs et décrets individuels) sans oublier les documents de nature judiciaire (sentences ou décrets)

Sélectif

Non

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

La formation est à destination des archivistes qui exercent dans un lieu où s'applique le Droit de l'Eglise. Les notions d'archivistiques sont pré-requises.

Candidature

Modalités de candidature

La candidature est à adresser au secrétariat de la Faculté de Droit canonique. Elle doit comporter un CV et une lettre de motivation.

Programme

Le programme se compose de cours assurés par la Faculté de Droit canonique :

- Introduction au Droit canonique
- Droit canonique fondamental des personnes physiques

Durée de la formation

Sur deux années

Lieu(x) de la formation

- Paris

Stage(s)

Non

Langues d'enseignement

- Français

Rythme

- Compatible avec une activité professionnelle

Modalités

- Présentiel
- Partiellement à distance
- Totalement à distance

Renseignements

etudes.droit.canonique@icp.fr

+33170642978

- Droit canonique et civil des biens
- Organisation de l'Eglise particulière
- Droit canonique des personnes juridiques
- Normes générales
- Un cours au choix parmi
  - Histoire des institutions
  - Droit canonique de la vie consacrée

De modules pratiques :

- Module A2 de l'association des archivistes de France : Approfondir. Décrire et conserver
- Module A3 : se perfectionner. Archivage numérique
- Module A3 : se perfectionner. Fonds iconographique et audiovisuels.

Et d'un cours spécifique : 1 cours de perfectionnement "De l'application des RGPD aux archives".